

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Date de la réunion : 29/11/2021

Objet : **Présentation du projet d'extension du réseau de chaleur de Vénissieux sur la ville de Saint-Fons**

### o Introduction

Thibaut Casters, 4<sup>ème</sup> Adjoint de la Ville de Saint-Fons, délégué à l'Environnement et à l'Urbanisme, introduit la réunion. Il précise que l'extension du réseau de chaleur de Vénissieux sur la ville est un projet porté fortement par les nouveaux élus de Saint-Fons et qui s'inscrit plus largement dans le développement urbain de la commune. La ville de Saint-Fons remercie la Métropole de Lyon et la société Dalkia pour ce projet.

Pierre-Alain Millet, 2<sup>ème</sup> Adjoint de la Ville de Vénissieux, délégué au Logement, au Développement Durable et aux Énergies, rappelle que la Ville de Vénissieux avait déjà envisagé l'extension du réseau de chaleur lors de la mise en place de la Délégation de Service Public en 2015. Il avait été compris que ce projet ne pourrait se faire sans renforcer la part d'énergie renouvelable et de récupération sur le réseau. Suite au transfert de compétence à la Métropole de Lyon, la Mairie de Vénissieux a fortement apprécié que celle-ci se saisisse du sujet en proposant la mise en place d'une nouvelle chaufferie urbaine bois et gaz lorsque la Ville de Saint-Fons a fait part de son intérêt pour le réseau de chaleur. La ville de Vénissieux est satisfaite que les habitants de Saint-Fons puissent bénéficier de ce réseau de chaleur, équipement qui constitue un atout pour décarboner les villes tout en fournissant le service public indispensable qu'est le chauffage.

Philippe Guelpa-Bonaro, Vice-Président à l'Énergie, au Climat et à la Réduction de la publicité, remercie les Villes de Saint-Fons et Vénissieux. Il rappelle les objectifs de la Métropole de Lyon fixés dans le Schéma Directeur des Énergies (SDE, adopté en 2019) et le Plan Climat Air Énergie Territorial ([PCAET](#), voté en 2019) :

- ✓ 17 % d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) dans le mix énergétique en 2026 (feuille de route) ;
- ✓ Réduction de 20 % les consommations d'énergie du territoire en 2030 par rapport à 2013 ;
- ✓ Réduction de 43 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire en 2030 par rapport à 2000.

Il est précisé que les réseaux de chaleur constituent un enjeu fort pour la politique énergétique de la Métropole de Lyon. En effet, pour passer de 8 % à 17 % d'EnR&R dans les consommations métropolitaines, le SDE prévoit que les réseaux de chaleur permettent de remplir la moitié de cet objectif (soit + 4,5 % grâce aux réseaux de chaleur). Cette démarche va également de pair avec la volonté de multiplier par 2,5 le nombre d'équivalent-logements<sup>1</sup> raccordés à un réseau de chaleur disposant d'un taux EnR&R supérieur à 65 % (à horizon 2030, par rapport à 2013).

Ce projet d'extension sur une nouvelle partie de Vénissieux et sur Saint-Fons s'inscrit pleinement dans la démarche de développement de ces équipements sur le territoire métropolitain. L'objectif de la réunion publique est exposé : présenter le projet et répondre aux questionnements qu'il peut susciter.

*Un support de présentation, en annexe de ce compte-rendu, est ensuite déroulé pour expliquer les caractéristiques du projet, ses étapes de mises en œuvre et les moyens qui seront déployés pour le mener à bien.*

Le Vice-Président à l'Energie, au Climat et à la Réduction de la publicité conclut la présentation par les enjeux auxquels répond ce projet. Celui-ci s'inscrit en effet dans un projet global d'amélioration du cadre de vie sur Saint-Fons / Vénissieux avec l'arrivée du tramway, les projets de renouvellement urbain. Il permet d'agir sur le pouvoir d'achat, le réchauffement climatique et la résilience du territoire (en réduisant la dépendance aux énergies fossiles).

Il rappelle également qu'une coordination des travaux sera mise en œuvre pour réduire les nuisances, être rapidement opérationnels et efficaces dans la réalisation.

Il est précisé que ces équipements sont des aménagements pérennes : les premiers réseaux de chaleur se sont déployés dès les années 1930, avec notamment celui de Villeurbanne. Il s'agit d'équipements qui ont vocation à dépasser le siècle et donc à s'inscrire dans le temps. Les réseaux de chaleur de manière générale, et ce projet plus spécifiquement, sont des moyens de lutter contre le réchauffement climatique et, par le biais de tarifs modérés et stables, contribuent à davantage de justice sociale. En remplissant ces deux critères majeurs de la transition énergétique, la Métropole pensait que le projet ferait consensus. Cependant, des voix se sont élevées, notamment au travers d'un collectif citoyen qui s'inquiète de l'impact sur la qualité de l'air et la santé publique. Les échanges sont ainsi ouverts pour rassurer les craintes que le projet peut soulever.

*La suite de ce document fait état des questions qui ont été posées par les personnes présentes et des réponses apportées.*

## o Interventions des personnes présentes

Une intervention de l'ancien adjoint au développement durable de Saint-Fons a indiqué que le Plan Climat Air et Territoire de 2011 avait élaboré les prémises de trois réseaux de chaleur, dont l'extension de celui de Vénissieux sur Saint-Fons. A l'époque, la chaufferie de Surville, qui alimente le réseau de chaleur Centre Métropole (et non celui de Vénissieux), avait été proposée sur les friches industrielles de la vallée de la chimie, ce qui aurait permis de raccorder également Saint-Fons.

### ➤ **Questions**

#### • **De quelle énergie provient la fumée noire qui peut apparaître en sortie de cheminées ?**

La fumée noire apparaît en cas de mauvaise combustion. Sur Vénissieux, cela s'est produit ponctuellement l'année dernière en raison d'un mauvais concours de circonstances : des incidents

---

<sup>1</sup> Équivalent-logement : unité de quantité d'énergie utilisée afin de donner une réalité "concrète" à des statistiques sur les quantités d'énergie livrées. Il est calculé à partir des livraisons de chaleur et de la consommation moyenne d'un logement collectif en France.

simultanés sur les chaudières bois et gaz ont obligé le délégataire à démarrer le fioul ; la chaudière fioul présentait également un problème technique qui a empêché la combustion dans des conditions optimales, ce qui a entraîné la formation de fumées noires en sortie de cheminée. Ce type d'incident reste très rare et en fonctionnement normal la combustion est maîtrisée pour être optimale. La fumée est alors blanche.

- **Quelle est la plateforme d'approvisionnement en bois située au sud de Lyon ?**

Il s'agit de la plateforme Lyon-Sud de la société Racine située à Ternay (69).

- **D'où provient le bois qui alimente la chaufferie bois ?**

Le bois est issu des forêts de la région Auvergne-Rhône Alpes en grande majorité, située dans un rayon de 150 km autour de Lyon. On peut notamment citer les forêts du Beaujolais et de la Haute Loire. Quelques massifs de Bourgogne-Franche Comté alimentent également les plateformes. Les déchets d'élagage de la Métropole sont également utilisés comme combustibles dans les chaufferies bois de la Métropole.

- **Quel est le trajet prévu pour les livraisons de bois ? Il n'est pas souhaité que les camions empruntent la rue Mathieu Dussurgey. Un nouveau pont serait peut-être nécessaire pour relier la ZAC au périphérique.**

La Métropole de Lyon et Dalkia étudient le sujet. Deux accès sont techniquement possibles : par le nord en passant devant Ikea ou par Saint-Fons. La décision sera prise en concertation avec les villes en prenant en compte les remarques formulées ce jour.

Les horaires de livraison sont imposés aux livreurs pour réduire les nuisances, comme par exemple pour ne pas gêner les écoles.

La Ville de Saint-Fons précise qu'un arrêté municipal interdit le transit des poids lourds sur la rue Mathieu Dussurgey, or livraison des commerces et équipements. L'arrivée du T10 sur le centre-ville de Saint-Fons aura par ailleurs des impacts forts en matière de circulation des poids lourds.

La Ville de Vénissieux indique que la question des camions n'a jamais été soulevée par les habitants sur les Minguettes, contrairement à d'autres sujets. Un point de vigilance est soulevé quant au fait de ne pas mettre en opposition les quartiers. Le passage par Pressensé semble plus pertinent car moins urbanisé avec moins de logements et pas d'écoles.

La Ville de Vénissieux précise que la desserte générale de la ZAC de l'Arsenal est un vaste sujet qui pose également la question du périphérique qui pourrait être envisagé comme un boulevard urbain. Il est également indiqué que le sujet de la desserte des camions existe également sur d'autres quartiers. L'idée d'un pont supplémentaire est à inscrire sur le plan urbanistique plus global et sur le long terme.

- **La lecture de l'étude d'impact de la ZAC Carnot-Parmentier laissait penser que le projet allait être une nouvelle source de pollution pour Saint-Fons. Quand on regarde les Valeurs Limites d'Emissions présentées (cf. présentation en annexe), le gaz semble moins polluant que le bois ?**

Le chauffage au bois émet des polluants atmosphériques surtout quand il est utilisé par des équipements individuels (diapositive 25 de la présentation annexée) car la combustion n'est pas optimisée et qu'il n'y a pas de système de filtration.

La [Prime Air Bois](#) proposée par la Métropole incite au remplacement des systèmes individuels anciens grâce à une aide financière.

La combustion du gaz émet davantage d'oxydes d'azote (NOx) et de gaz à effet de serre (GES) que le bois. Elle émet moins de particules fines que le bois lorsqu'elle est comparée aux équipements individuels bois. Dans le cas des chaufferies collectives bois, les émissions de particules sont particulièrement réduites du fait d'une combustion optimisée et d'équipements de filtration performants.

Les particules fines sont issues à environ 50% du chauffage (tous modes confondus), le deuxième poste d'émissions étant les transports. Dans ces 50% dus au chauffage, il s'agit majoritairement du chauffage individuel bois. Les chaufferies bois des réseaux de chaleur n'ont qu'un impact minime.

Toutes les énergies ont un impact environnemental et sur la santé humaine. Les différentes possibilités énergétiques pour la ZAC Carnot-Parmentier ont été étudiées et la solution d'un raccordement au réseau de chaleur avec la création d'une chaufferie collective bois en est ressortie comme étant la solution énergétique présentant le moins d'impacts négatifs.

Il est à noter que RTE (Réseau de Transport et d'Électricité), dans son rapport sur les futurs énergétiques publié dernièrement, indique que le recours aux énergies renouvelables et de récupération, et notamment au bois pour le chauffage, est absolument nécessaire.

- **Combien d'emplois le projet va-t-il créer dans la région ?**

Deux équivalent-temps-plein (ETP) vont être créés pour l'exploitation de la chaufferie et des sous-stations. Sur la filière bois, il faut compter 1 ETP pour 1 000 tonnes de bois consommées. La nouvelle chaufferie et la chaufferie existante des Minguettes totaliseront une consommation de 43 000 tonnes de bois par an. Il y aura également des emplois créés dans le cadre des travaux.

- **De quelle réserve de puissance dispose la chaufferie ?**

La chaufferie a été surdimensionnée pour pouvoir faire des extensions et de futurs raccordements. Il existe également des industriels dans un rayon raisonnable chez lesquels il pourrait être étudié de récupérer de la chaleur fatale, ce qui permettrait également d'augmenter les capacités d'extension du réseau.

- **L'extension est beaucoup moins ramifiée que le réseau existant sur Vénissieux. Peut-on se raccorder si on est sur la rue d'à côté ?**

Chaque raccordement s'étudie au cas par cas sur les aspects techniques et économiques (pour le réseau et pour le potentiel futur abonné). Pour cela, il est nécessaire de contacter Vénissieux Energies/Dalkia : Marie-Anne Galaup, marie-anne.galaup@dalkia.fr

- **Une résidence personnes âgées située Avenue Albert Thomas (44 logements, chauffage collectif gaz, bailleur Lyon Métropole Habitat, construite dans les années 70), peu performante sur le plan thermique, pourrait-elle être raccordée ?**

Lyon Métropole Habitat est un bailleur très volontaire sur la question du réseau de chaleur. Tout son patrimoine a été étudié par Vénissieux Energies/Dalkia.

Pour cette résidence, à ce stade, les études n'ont pas conclu qu'il était intéressant de la raccorder mais elle reste dans la liste des potentiels existants pour d'éventuelles évolutions à venir ultérieurement.

- **Est-ce que la commune de Saint-Fons a prévu de raccorder ses bâtiments ?**

Les bâtiments communaux dont le raccordement est prévu sont :

- le futur gymnase Carnot,
- le théâtre Jean Marais,
- le palais des sports
- les écoles (existantes ou futures) à proximité.

La Ville fait également le lien avec les promoteurs et les bailleurs pour promouvoir le raccordement au réseau de chaleur.

- **Que va devenir le réseau de chaleur privé Alliade de l'Arsenal alimenté par une chaufferie bois ?**

Les bailleurs sont incités à se raccorder au réseau de chaleur de manière générale, notamment pour des questions de stabilité des tarifs. Cependant, un phasage dans le temps est nécessaire pour tenir compte des investissements déjà réalisés par les bailleurs sur les chaufferies de leurs résidences.

Le réseau privé d'Alliade est alimenté par une chaufferie bois qui n'est pas encore en fin de vie. Les échanges entre Vénissieux Energies (Dalkia) et Alliade laissent penser que lorsque la chaudière bois arrivera en fin de vie, le raccordement au réseau de chaleur pourra être envisagé.

## ➤ **Questions périphériques au projet**

- **La meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas : quels sont les objectifs à ce sujet dans la ZAC ?**
- **Il est important de réduire les consos des bâtiments existants : que fait la Métropole de Lyon en plus de l'extension du réseau de chaleur ?**

Il est plus intéressant de rénover et de raccorder au réseau de chaleur des bâtiments anciens, que des bâtiments neufs qui consomment déjà peu.

La performance des bâtiments va en effet de pair avec la stratégie énergétique. Sur l'Arsenal, secteur de renouvellement urbain, la réhabilitation de 470 logements Alliade, des 210 logements des Maisons bleues de Batigère a été effectuée de même que celle à venir de 400 logements Dussurgey, Alliade Habitat et. D'autres encore sont en cours d'étude. Ces projets sont financés par l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), la Ville de Saint-Fons et la Métropole de Lyon.

Les nouveaux bâtiments de la ZAC Carnot-Parmentier seront très performants dans le cadre, entre autre, de la démarche de labellisation Eco-quartier.

Par ailleurs, la Métropole de Lyon met en œuvre une politique de l'habitat durable comprenant différents labels et une charte de l'habitat durable. Les modifications 3 puis 4 du PLU-H vont également dans ce sens.

La Métropole a également voté l'augmentation de l'enveloppe du dispositif [Ecorénov'](#) (33 M€ à 74 M€ sur ce mandat) pour arriver à 10 000 logements rénovés par an, avec différents bonus (utilisation de matériaux bio-sourcés, raccordement au réseau de chaleur, etc.). Consciente qu'il n'est pas possible d'imposer la rénovation car cela reste une opération onéreuse, la participation Ecorénov' se veut attractive.

Il existe d'autres dispositifs comme [Ma Prime Rénov](#) et un accompagnement via l'[ALEC](#) (Agence Locale de l'Energie et du Climat) est possible. Un travail est également mené avec le SIGERLy (Syndicat de la Gestion des Énergies de la région Lyonnaise) pour aller chercher des fonds permettant de financer des audits énergétiques et d'installer des systèmes de comptages sur les bâtiments publics (programme SHREK). Ce sont par exemple deux collèges qui ont été concernés à Feyzin et Saint-Priest, soit une enveloppe de 10 M€ en 2022.

Sur Vénissieux, le programme d'intérêt général énergie (PIG énergie) qui a permis de rénover un nombre important de copropriétés, s'appuie sur Ecorénov'.

Sur Saint-Fons, plusieurs projets à différents stades : le programme de rénovation urbaine en centre-ville, la ZAC Carnot-Parmentier, le programme de rénovation urbaines des Clochettes,... La rénovation du collège Alain a démarré. D'autre part, un des premiers équipements qui sera raccordé à l'extension est le futur gymnase Carnot dont l'isolation, performante, sera à base de paille. La ville de Saint-Fons mène un travail important sur les équipements municipaux et les bâtiments d'habitations.

- **Le Grand Parilly s'est créé. Les bâtiments sont-ils raccordés ? Est-ce qu'un réseau de froid est envisagé/envisageable ?**

La plupart des bâtiments sont ou seront raccordés au réseau de chaleur de Vénissieux. Il y a encore des projets prévus car tout ne s'est pas encore construit.

En ce qui concerne les réseaux de froid, il est possible de faire du froid à partir du chaud par le biais de fluides frigorigènes mais il est nécessaire d'avoir une chaleur à très bas prix (sans quoi le coût de revient est trop élevé). Les réseaux de froid sont plus pertinents pour des bâtiments avec beaucoup de besoins de froid. Il n'est pas prévu de créer de réseau de froid sur le Grand Parilly.

La Métropole dispose de deux réseaux de froid : celui, historique, de la Part-Dieu / Tonkin et un nouveau en cours de construction à Gerland. Une expérimentation va également voir le jour à la Saulaie avec de la récupération sur les collecteurs d'eaux usées.

## ○ **Annexe**

Support de présentation.